



## APRÈS LE 16 JANVIER 2025 DONNER UNE SUITE A LA MOBILISATION DES AESH

### EDITO

Les AESH de l'enseignement agricole et maritime public se sont mobilisé.es à l'occasion de la journée nationale portée par l'Intersyndicale FO, FSU, SUD et CGT contre les conditions de travail et rémunération indécente des AESH et pour un statut de fonctionnaire.

La journée du 16 janvier n'était pas une journée isolée mais un point d'étape dans l'action syndicale que mène au quotidien dans les établissements, en région et à l'échelle nationale l'Elan Commun.

A l'occasion de cette journée, l'Elan Commun avait consulté les AESH pour connaître leur point de vue concernant leur situation (rémunération, condition de travail, relation avec leurs collègues...) et une délégation nationale composée d'AESH et d'élus nationaux a rencontré la DGER (Sous Direction POFE) et le SRH afin d'exposer le quotidien des AESH et de faire remonter les nombreux dysfonctionnements.

L'après midi a été consacré à une rencontre avec des Parlementaires notamment avec Marie Pierre MONNIER, sénatrice socialiste de la Drôme et autrice de la loi sur la CDISATION à 3 ans des AESH.

**Le constat majeur est le mépris que subissent au quotidien les AESH, mépris de leur employeur surtout.**

Le constat est affligeant concernant le non respect plus de 4 mois après sa publication de la nouvelle note de service de septembre 2024. Nombre de nos collègues n'ont toujours pas d'EPI alors qu'elles ou ils accompagnent leurs élèves en TP ou en stage. Nombre de nos collègues doivent laisser leurs élèves pour aller réaliser la mission de lecteur-scripteur avec un.e autre élève. Nombre de nos collègues ne peuvent pas bénéficier des jours de fractionnement. Nombre de nos collègues doivent accompagner des élèves sur leurs heures de fractionnement. Nombre de nos collègues doivent systématiquement être présent.es au lycée alors que leurs élèves sont en stage et qu'aucune mission d'inclusion ne leur est donnée.

Alors que les notes de services de 2019 et 2022 n'avaient pas été respectées de façon structurelle...le mépris semble continuer et celle de 2024 connaître le même sort. L'Elan Commun continuera, avec les AESH à porter le respect des droits et la conquête de nouveaux jusqu'au statut.



# LES AESH DÉNONCENT LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Elan Commun et le SNETAP-FSU ont réalisé une enquête pour réaliser un état des lieux de la profession. Voici ici quelques éléments de synthèse des réponses obtenues. Sur plus de 700 AESH dans l'enseignement agricole et maritime public, plus de 115 collègues ont répondu. Nous avons choisi de vous livrer ici quelques statistiques et des témoignages concrets du terrain.

## Quelques statistiques.

**Des collègues qui souffrent de leurs conditions de travail.** Ainsi 65% collègues AESH se déclarent clairement insatisfaits de leurs conditions de travail et 86% de leur rémunération. C'est aussi le cas à 63% de leur formation (souvent absente ou incomplète). Seulement 53% déclarent avoir pu bénéficier de la formation obligatoire.

**Des collègues cependant satisfaits de leurs relations de travail.** Que ce soit avec leurs collègues AESH (80%), avec les enseignants (80%) ou encore avec les équipes de Direction (64%), les AESH considèrent avoir de bonnes relations avec les autres personnels des lycées.

**Des AESH qui doutent de l'administration.** Ainsi près de 60% des AESH considèrent que la NS de 2024 n'a rien changé à leur situation tant elle est peu appliquée.

**Enfin, ils et elles se disent déçu.es car la CDISATION n'a pour 66% d'entre eux rien changé à leur situation précaire.**

CÉLINE LEHUÉDÉ

*La rémunération et le recrutement à temps incomplet imposé mettent les AESH dans une situation précaire.*

*Je suis bénévole dans une association caritative. Récemment, j'ai inscrit un.e collègue AESH pour une aide alimentaire car la rémunération d'un 24h ne permet pas de vivre.....*

*Même si nous sommes en cdi, toutes les rentrées scolaires, je stresse ainsi que mes collègues. Nous avons peur de perdre du temps d'accompagnement et perdre en salaire.*

*Mes collègues AESH n'ont eu aucune formation pour accompagner les élèves aux examens. La seule formation, que j'ai eue pour ma part, sur cette thématique, c'était en 2016 en tant qu'AVS. Depuis que je suis AESH, je n'ai jamais eu de formation me permettant d'échanger sur mes pratiques et surtout de savoir si ce que je fais est adaptés aux handicaps de mes élèves. Souvent, nous nous retrouvons à accompagner des élèves pour lesquels nous ne connaissons pas leurs besoins, leurs handicaps...*

*Pour les devoirs surveillés, je dois aider deux élèves mutualisés qui ont comme besoins : secrétaire scripteur, je fais comment pour écrire pour les deux en même temps ?*

ANNE FLEURY

*Les élèves notifiés sont porteurs de troubles et handicaps de plus en plus lourds, pourtant nous devons nous débrouiller, sans formation complémentaire ni réunions pour échanger sur nos pratiques, ou partager des outils.*

*On nous demande de plus en plus de produire du savoir car il nous faut constamment ré-adapter les contenus pédagogiques aux difficultés de nos élèves. J'accompagne par exemple pendant 6 heures un élève en BTS atteint de troubles autistiques en soutien dans une salle à part, en dehors des heures de cours. Quand cela sera-t-il reconnu ?*

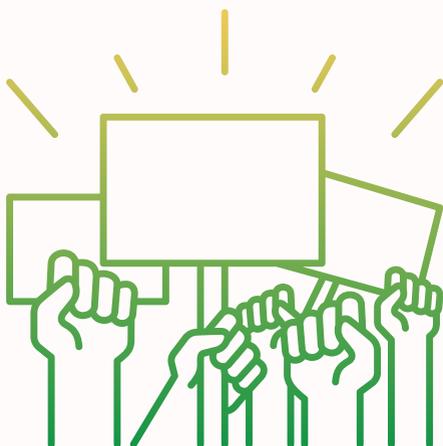
MELANIE FROUIN

*J'ai choisi ce métier car je crois en une école inclusive, mais je suis convaincue que celle-ci ne peut exister que grâce à une collaboration de qualité entre AESH et enseignants. Pour cela, il faudrait je crois mettre fin au mépris dans la gestion du quotidien des AESH. Nous sommes des invisibles. Trop peu de moyens pour de plus en plus d'élèves à accompagner ( faute à la systématisation des notifications AESH mutualisés) . Pourtant nous sommes le maillon indispensable à la réussite et l'inclusion de ces élèves différents.*

LINDA THOMASSIN

*Je suis AESH au lycée agricole de Sartène depuis 2018 ,je souhaiterais en mon nom et aux noms de tous et toutes mes collègues Aesh que ce métier soit reconnu valorisé respecté, un métier à responsabilités accompagnants des élèves en situation d'handicap ,les conditions de travail le manque d'outils et de formations pour accomplir au mieux nos missions . Moi même étant aesh avec plusieurs élèves à suivre je suis arrivée à toucher le fond par manque de considération ,par manque de reconnaissance parfois se sentir humiliée pas écoutée et considérée comme des bouches trou c'est juste injuste car nous sommes présent-es sur le terrain avec plusieurs casquettes , nous accompagnons, nous sommes à l'écoute de nos élèves nous faisons en sorte qu'ils soient capables de suivre une scolarité normale et qu'ils puissent réussir leur scolarité un parcours du combattant , nous voulons un statut digne de ce nom ,un statut de fonctionnaire, être respecté en tant qu'humain vivre avec dignité ,nous ne demandons pas l'aumône, nous voulons juste pouvoir être reconnu-es*

## CE QUE NOUS REVENDIQUONS



- Exiger la création d'un corps de fonctionnaires d'AESH. Les AESH doivent être des personnels de catégorie B, affecté-es en établissement (avec un temps plein pour 24h hebdomadaires) permettant de professionnaliser la mission, d'assurer une stabilité tant pour l'agent.e que pour les jeunes accompagné-es ou pour les équipes éducatives. Ces agent.es doivent bénéficier d'une formation initiale et continue de qualité.



- Exiger la création d'un.e AESH référent à l'échelle régionale.
- Exiger une refonte immédiate de la grille de salaires avec une augmentation de la rémunération
- Exiger l'application de la note de service de septembre 2024 dans tous les établissements et notamment :
  - La fourniture d'EPI pour tous les AESH
  - La priorité à l'accompagnement des élèves
  - Les heures connexes ne peuvent être utilisées pour l'accompagnement



Pour soutenir et renforcer l'action de l'Elan Commun,  
rejoignez-nous !

